



Objet :
PKD sur L'Ariège

Mme La Préfète de l'Ariège
Préfecture de l'Ariège, 2 rue Préfet Cl. Erignac
09000 FOIX CEDEX

Madame la Préfète,

A l'initiative de la Fédération de Pêche de l'Ariège, des études ont permis de déterminer les causes de l'effondrement piscicole constaté ces dernières années sur les 57 kms de la rivière Ariège, d'Ax-les Thermes à Varilhes.

Il s'avère que cet effondrement est dû à la présence de Bryozoaires qui expulsent une multitude de parasites dans l'eau lorsque celle-ci atteint une température supérieure à 14 degrés. Il se fixe alors sur les organes internes des poissons (foie, reins) provoquant une maladie rénale proliférative extrêmement contagieuse (PKD).

D'autres causes, connues de vos services, concourent aussi à la prolifération de ces bryozoaires : rejets domestiques, STEP non-conformes, rejets directs des eaux usées, débit réservé insuffisant au barrage d'Orgeix.

Pour l'instant, les conséquences sur la santé humaine restent inconnues en cas d'ingestion accidentelle ou de consommation d'individus atteints qui pourraient être imparfaitement nettoyés.

En outre, la pratique de toutes les activités nautiques, baignade, canyoning, canoë, kayak etc..., sont susceptibles de disséminer ces parasites sur des secteurs et des cours d'eau encore épargnés.

Présente aux réunions du Comité de Pilotage sur cette question, l'Association le Chabot a demandé qu'une large information du public soit faite sur les risques et les précautions qui devraient être prises, sans être suivie.

C'est la raison pour laquelle nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer les pratiquants de sports et d'activités d'eaux vives sur les dangers et sur les précautions à prendre.

A l'exemple de pays qui ont eu à lutter contre ces maladies, des recommandations simples peuvent être mises en œuvre, telles que, par exemple, la désinfection systématique des équipements véhiculant cette maladie, notamment waders, combinaisons néoprènes, semelles en feutre des pratiquants des sports et loisirs d'eau vive. Tout comme la mise aux normes des installations d'assainissement qui limiterait cette prolifération.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre alerte et aux mesures qui seront prises, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le président APRA Le Chabot

Le Président du CEA

Le Président du CCM31 et
Délégué ANPER Tos Pyrénées

Jean Pierre Marboeuf

Marcel Ricordeau

Jean Pierre Jenn